

Communiqué FNACT-CFTC du 15 octobre 2008

OUVERTURE DES CRÈCHES LE DIMANCHE

Un scandale pour les familles

Une régression pour les agents des crèches

Le ministre du Travail a choisi d'annoncer l'ouverture de crèches le dimanche lors d'une allocution, le 13 octobre, dans une zone d'activité commerciale. Celle de Plan de campagne, près de Marseille, qui avait déjà fait beaucoup de bruit pour son ouverture le dimanche.

Ce projet d'ouvrir les crèches "sept jours sur sept", pour accueillir les enfants dont les parents travailleraient le week-end est purement scandaleuse. La CFTC, attachée à l'unité et aux valeurs familiales, y voit une terrible atteinte à l'équilibre personnel tant des enfants que de leurs parents. Que le gouvernement ne viennent pas ensuite parler de sanctionner les parents absents (contrat de responsabilité parentale) ou des risques psychosociaux au travail liées à la perte de repères.

Cette annonce constituerait également un détricotage inacceptable des droits sociaux des agents territoriaux, qui devront faire fonctionner les crèches le dimanche (agents d'entretien, cuisiniers, auxiliaires de puériculture, éducateurs, directeurs...). Le Président de la République avait bien annoncé en septembre 2007 son intention d'ouvrir les administrations le week-end. Il s'agit maintenant d'un passage à l'acte, et... en force.

En effet, la proposition de loi Mallié "visant à rénover les dérogations du repos dominical" sera débattue d'ici la fin décembre. Le ministre du Travail élargit donc d'emblée la sphère de ces dérogations aux services publics (plus seulement dans les communes touristiques).

La Fnaact-CFTC s'oppose absolument à ce recul social. Chaque week-end, des agents territoriaux travaillent et assurent un service public local indispensable. Notre organisation ne veut cependant pas que celui-ci se banalise.

Contact : **Thierry Perrin**, Président de la Fnaact-CFTC. Port. : 06 61 49 99 15.



Fédération nationale des agents des collectivités territoriales CFTC

85, rue Charlot, 75140 Paris Cedex 03. Tél. : 01 42 78 09 18 / 13 08.

Fax : 01 42 78 16 57. fnaact1@orange.fr - <http://www.fnaact.com>